



Mairie de Saint Just d'Avray

Compte-rendu du conseil municipal du 19/05/2015

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, S.CORGIER, JM DURDILLY, JF LACROIX, A LLOMBARD, S. VIGNON, R. MAYNARD, S. CORGIER, JM LERISSEL, Y. MOREAU, JM GARNIER (arrivé 20h36), G. CHARPIN.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absent : S. KASPRZYK, B. BOURBON

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2015
 - 2/ Délibération pour décision modificative budget primitif 2015 section investissement
 - 3/Délibération pour remboursement indemnités kilométriques aux agents communaux
 - 4/Délibération pour convention avec la COR : groupement de commandes pour l'achat du PATA (Point à Temps Automatique)
 - 5/Délibération pour convention avec la COR : groupement de commandes pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmé des ERP
 - 6/ Délibération pour convention avec la COR : groupement de commandes pour réaliser le contrôle des équipements sportifs
- Proposition pour l'accueil de loisirs pour juillet 2015
Proposition d'organisation Temps Activités Périscolaires pour septembre 2015
Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2015.

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2015.

2/ Délibération pour décision modificative budget primitif 2015 section investissement

Madame le Maire explique que le résultat de clôture de la section d'investissement 2014 est de + 28 024,25 euros. Sur le BP 2015 est reportée seulement la somme 17 226,49 euros en report sur la section d'investissement en recettes. Madame le Maire propose de faire la rectification soit un rajout en report d'investissement et un rajout d'une dépense d'investissement afin d'équilibrer la section comme suit :

Section d'investissement	Recettes	dépenses
Solde d'exécution d'investissement	10 797,76 €	
1323 départements	10 770,00 €	
21318 autres bâtiments publics		8616,00 €
2132 immeubles de rapport		7539,00 €
2138 autres constructions		5385,00 €
2188 autres immo corporelles		27,76 €
Total	21 567,76 €	21 567,76 €

Après rectification, le budget primitif 2015 de la commune est arrêté à 157 756.53 euros.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour remboursement des frais kilométriques aux agents communaux.

Vu le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 modifié,

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour le remboursement des frais kilométriques des agents qui effectuent des déplacements avec leur véhicule personnel sur le temps de travail pour des formations, réunions, versements de régies ou autres. Les indemnités Kilométriques seront calculées selon le tarif en vigueur.

Taux des indemnités kilométriques au 1^{er} août 2008 appliqués à ce jour :

Puissance fiscale	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10000 kms	Au-delà de 10000 kms
5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
6 et 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour convention avec la COR : groupement de commandes pour l'achat du Pata (Point à Temps Automatique).

Madame le Maire explique que la COR propose une convention pour groupement de commandes pour l'achat du PATA. Le PATA (Point à Temps Automatique) consiste en une épaisseur d'enrobé à chaud et de graviers afin de réparer la voirie communale que la mairie a en charge d'entretenir. Une estimation a été réalisée en termes de quantité, 4 tonnes seraient commandées. La pose du PATA sera aussi gérée par la COR.

La COR serait le coordinateur, la formule d'intégration serait la suivante :

- la COR -recense les besoins,
- gère la phase de publicité et de remise des offres,
- analyse/organise la CAO
- attribue/signe/notifie.

La facturation se fera directement auprès des communes.

Adopté à l'unanimité

5/ Délibération pour convention avec la COR : groupement de commandes pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmé des ERP.

Madame le Maire explique que la COR propose une convention pour groupement de commandes pour l'accessibilité des établissements recevant du public. Un agenda programmé des travaux pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux doit être établi d'ici le 27 septembre prochain. Cela doit être réalisé par un cabinet d'étude professionnel.

La COR serait le coordinateur, la formule d'intégration serait la suivante :

- la COR -recense les besoins,
- gère la phase de publicité et de remise des offres,
- analyse/organise la CAO
- attribue/signe/notifie.

La facturation se fera directement auprès des communes.

Adopté à l'unanimité

La commission bâtiment travaillera en parallèle, elle contactera également des cabinets afin de prendre connaissance du coût.

6/Délibération pour convention avec la COR : groupement de commandes pour réaliser le contrôle des équipements sportifs.

Madame le Maire explique que la COR propose une convention pour groupement de commandes pour le contrôle de sécurité des équipements sportifs. Sont concernés le city-stade avec les appareils de fitness et le jardin d'enfants avec les jeux. Les contrôles sont actuellement réalisés par les cantonniers mensuellement pour le jardin d'enfants, alors qu'ils n'en ont pas la compétence. Le city-stade n'est actuellement pas contrôlé.

La COR serait le coordinateur, la formule d'intégration serait la suivante:

La COR -recense les besoins,

-gère la phase de publicité et de remise des offres,

-analyse/organise la CAO

-attribue/signé/notifie.

La facturation se fera directement auprès des communes.

Adopté à l'unanimité

Proposition pour l'accueil de loisirs pour juillet 2015 :

Dans le souci d'offrir aux familles un accès au service d'accueil de jour qui a disparu dans notre commune pour le moment avec la dissolution de l'association Chouette Vacances, la commission a prospecté pour trouver un partenaire susceptible d'accueillir les enfants de St Just d'Avray sur le temps des vacances de juillet (Haute Vallée d'Azergues, St Vincent de Reins, Amplepuis, ...). C'est finalement le Centre de Loisirs de Cublize, « Les p'tits loups du lac » qui semble le meilleur partenaire. La commission a rencontré la directrice, Anne-Sophie Humbert, diplômée BAFD. Le centre de Cublize est géré par une association, la mairie met les locaux à disposition (même configuration qu'à St Just auparavant). Les dossiers d'inscription vont être distribués très bientôt avec un mot explicatif aux familles, le planning des activités et une demande d'organiser un co-voiturage. Pour compenser les désagréments de la distance, la mairie pourrait proposer une subvention d'1,5 €/enfant/jour qui serait déduite directement de la facture au moment du règlement par les familles.

Une permanence tenue par Mme Humbert pour les inscriptions aura lieu le MARDI 2 JUIN de 18h30 à 20h (salle de réunion de la mairie), afin de faire sa connaissance et de lui poser des questions.

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial, au maximum 16 €/jour/enfant, repas de midi chaud + goûter de 16h compris. Des suppléments sont parfois appliqués pour certaines activités plus onéreuses (détail sur le programme des activités).

Mme Le Maire demande un vote de principe pour le versement d'une subvention de la commune d'1,5 € pour l'accueil au centre de loisirs de Cublize pour le mois de juillet, déduite du montant facturé aux familles lors de l'inscription. La délibération aura lieu au prochain conseil municipal.

Avis favorable de l'ensemble du conseil.

Proposition d'organisation Temps Activités Périscolaires pour septembre 2015

Suite à la rencontre avec Anne-Sophie Humbert, la commission aux affaires sociales lui a demandé si elle pourrait intervenir sur la commune pour les activités périscolaires. Elle est employée par l'association qui gère le centre de Cublize au tarif de 25 € de l'heure. Sa mission serait d'organiser les activités et d'assurer la passation des consignes (travail fait cette année par les membres de la commission). Pour 36 h sur l'année scolaire, cela coûterait 900 € à la commune. Voir pour un coût global de prestations.

Des intervenants de théâtre ont été rencontrés (association Mill'Ac'Th), pour un coût d'environ 900 € soit de 13 à 15 séances. Mme le Maire demande à augmenter le budget des activités périscolaires jusqu'à à 2500 € par an. Ce point sera rediscuté au prochain conseil afin de valider le fonctionnement pour la rentrée de septembre 2015.

Questions diverses :

- Des régularisations de salaire ont été faites pour certains agents : ce sont des changements d'échelon qui n'avaient pas été faits en temps et en heure depuis 2012. Sur le principe, un agent change obligatoirement d'échelon tous les 2 ans. Chaque agent recevra cette régularisation au mois de mai (300 € répartis entre tous).
- Au terrain de foot, une tentative de vol de câbles des projecteurs a été constatée. La loquette a été fracturée et la plupart des départs et arrivées de câbles ont été coupés. Les gendarmes sont venus constater, le SYDER été contacté également pour la mise en sécurité. Un devis sera demandé pour la remise en état. Une plainte a été déposée en gendarmerie et une déclaration de sinistre sera faite auprès de l'assureur.
- Plan de désherbage : rencontre avec M. Marais et les agents techniques pour l'organisation du plan de désherbage, réalisé gratuitement par le Syndicat des Rivières. L'objectif était de déterminer la méthode et le matériel nécessaire aux opérations de désherbage.

Prochain conseil municipal prévu le mardi 16 juin à 20h30

Le Maire
Christine Allet

